



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 26 août – 15h

Souigné-sous-Ballon – RD300

Inondations de juin 2018 - Un nouveau pont à Souigné-sous-Ballon

Le Conseil départemental de la Sarthe a débuté la construction d'un nouveau pont le 16 août dernier. En concertation avec la commune de Souigné-sous-Ballon et le Syndicat Mixte du Bassin de l'Orne Saosnoise, le Conseil départemental de la Sarthe a décidé d'engager ces travaux de remplacement de l'ouvrage, permettant ainsi le franchissement du ruisseau de l'Aulnay par la route départementale 300 et à termes, le doublement des capacités hydrauliques. Le trafic de la RD 300 est d'environ 3 100 véhicules/j dont 5 % de poids lourds.

Pour permettre ces travaux de réalisation d'un nouveau pont sous voirie, la chaussée va devoir être terrassée. La circulation est donc interdite jusqu'au 27 août, entre le carrefour de la route de La Guierche et la RD300 et le carrefour de la RD300 avec l'Allée du Château. Une **dévi**ation est mise en place par La Guierche, Montbizot et Ballon-Saint-Mars pour réaliser la pose des nouveaux éléments préfabriqués en béton. Une passerelle est mise en place pour rétablir un cheminement piétons sécurisé au droit du chantier.

A compter du 31 août 2021, la circulation est rétablie par alternat, d'une durée maximum de 3 semaines, pour permettre à l'entreprise de réaliser les travaux de voirie (bordures, trottoirs, garde-corps).

Remplacement de l'ouvrage du ruisseau de l'Aulnay - doublement des capacités hydrauliques

L'ouvrage existant est constitué d'un double dalot vétuste en maçonneries ($2 \times 0,80 \times 0,60$), avec une pile centrale de 0,50 m de large. Dans le cadre du diagnostic hydraulique et afin d'améliorer l'écoulement de l'Aulnay sous la RD300, les études ont conclu à un repositionnement de l'ouvrage hydraulique et une augmentation des dimensions du dalot existant. Ainsi, les capacités hydrauliques de l'ouvrage en remplacement seront doublées pour atteindre 2 m³/s.

Une structure de type cadre (ouverture 2,00 m x 1,00 m de hauteur) sera mise en place afin de limiter le risque d'embâcle au niveau de l'entrée amont. Le délai d'exécution des travaux est de six semaines.

Des travaux préalables, réalisés par la commune de Souigné-sous-Ballon, ont démarré courant juillet 2021 afin de déconstruire les habitations situées au droit de l'ouvrage à reconstruire. En parallèle, le Syndicat va aménager le lit du cours d'eau de part et d'autre de l'ouvrage pour améliorer l'écoulement du ruisseau.

Financement

L'entreprise SPIE BATIGNOLES VALERIAN attributaire du marché réalise les travaux d'ouvrage et de chaussée pour un montant de 110 000 € TTC.

Le montant total de l'opération, financée en totalité par le Département, s'élève à 120 000 € TTC.